

REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION

COMPTE-RENDU

Vendredi 08 janvier 2020

Visio-conférence et présentiel – contexte sanitaire covid 19

ASSISTAIENT – Collège public : 5 représentants

Structure	Représentant	Nom
SPM	TITULAIRE	ALBRIEUX Alexandre
Conseil Départemental Savoie	TITULAIRE	HARS Rozenn
CC Haute Maurienne Vanoise	TITULAIRE	FINAS Christian
CC 4C	SUPPLEANTE	RANCUREL Marie-France
CC Porte de Maurienne	TITULAIRE	DEMONNAZ Jacky

ASSISTAIENT – Collège privé : 8 représentants

Structure	Représentant	Nom
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
GDA	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
COOPERATIVES LAITIÈRES	SUPPLEANTE	PELLICIER Anaïs
ABATTOIR DE MNE	SUPPLEANT	FALCOZ Denis
UNIONS COMMERCIALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
AURA Entreprises	TITULAIRE	PARIS Florian
Individuel	TITULAIRE	REYNAUD Jean Michel
Individuel/ Kokocinelle	TITULAIRE	HILAIRET Gwenaël

ASSISTAIENT EGALEMENT : 3 personnes

Structure	Représentant	Nom
Conseil Régional	CHARGÉE DE MISSION	HENRY Marine
SPM	EQUIPE LEADER	NGUYEN Myriam ROMERO Christel

ETAIENT EXCUSES : 11 personnes

Structure	Représentant	Nom
CONSEIL REGIONAL	NON VOTANT	BONNIVARD Emilie
COMMUNE DE FOURNEAUX	TITULAIRE	CHEMIN François
CC 4C	TITULAIRE	BONNIVARD Pierre-Yves
CCMG	TITULAIRE	AYMARD Daniel
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PASCAL Jonathan
Individuel	SUPPLEANTE	SELTZER Nicole
SICA de l'ARVAN	TITULAIRE	ROUX Daniel
COOPERATIVES LAITIÈRES	TITULAIRE	MOLLARET Guy
CHAMBRE DE METIERS ET DE l'ARTISANAT	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
CHAMBRE D'AGRICULTURE	SUPPLEANT	SCHOCH Martin
CONSEIL DEPARTEMENTAL	CHARGÉE DE MISSION	COGNET Sylvie

16 personnes étaient présentes au Comité de Programmation du 08 janvier 2020.
13 ayant voix délibérante (soit 68 % des membres ayant voix délibérante) dont 8 appartenant au Collège Privé (64 % des votants de la séance).

⇒ **Principe du double quorum respecté.**

Monsieur **Alexandre ALBRIEUX**, Président du GAL Maurienne, Vice-Président au Syndicat du Pays de Maurienne en charge de l'Agriculture, accueille les participants, donne les principales règles pour fluidifier la communication par visio-conférence et propose un tour de table afin que les nouveaux participants puissent se présenter.

Ce tour de table est enregistré par vidéo et en audio en guise d'émargement électronique.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte rendu précédent
2. Actualités, avancements et perspectives
3. Projet de coopération
4. Sélection de projets
5. Programmation
6. Questions diverses & prochains RDV

PIECES JOINTES au présent compte rendu : Diaporama de présentation

1. Validation du compte rendu du précédent Comité de programmation

Monsieur ALBRIEUX demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Tous les documents liés au programme se trouvent sur le site du SPM : <http://leader.maurienne.fr>
Les comptes-rendus des comités de programmation se trouvent en bas de page dans la rubrique « Documents à télécharger ».

2. Actualités, état avancement et perspectives

2.1 Actualités

Les informations à retenir :

Calendrier :

- 2014-2020 : Programmation européenne actuelle
- 2021-2022 : Période de transition
 - les règles de l'actuelle programmation continuent de s'appliquer : actions finançables s'inscrivant dans la stratégie de valorisation et diversification de l'offre alimentaire
 - possibilité de solliciter une enveloppe de transition : remontée des besoins pour le 15 mars. Attribution selon consommation actuelle et moyens mis en œuvre (ETP)
- 2023-2027 : Prochaine programmation européenne
 - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : 2nd semestre 2021, sélection des GAL début 2022
 - Enveloppe régionale annoncée à la baisse
 - Mise en œuvre : Moins de GAL avec de + grosses enveloppes ; nouveaux outils de gestion ; nouveau cadre de performance, suivi et évaluation de la PAC avec logique de résultat

Prochaine programmation européenne :

Pour la prochaine programmation européenne, des orientations sont fixées au niveau régional :

- **Périmètres territoriaux** : des EPCI entiers, une taille minimum pour les GAL
- **Simplification administrative** : taux/forfait, plancher de dépense pour les projets

- **Thématiques des stratégies locales de développement** : définies à partir des besoins retenus dans le diagnostic régional :
 - 1 thématique transversale :
Transition écologique et énergétique & résilience du territoire
 - 4 grands objectifs autour desquels développer les stratégies des GAL (2max) :
 - Revitaliser les centres-bourgs
 - Favoriser l'accès aux services à la population et à l'emploi
 - Développer les activités touristiques de qualité
 - Relocaliser l'économie et favoriser la création de nouvelles activités

Temps d'échanges

1. Les thématiques foncières, agriculture, bois et forêt risquent de sortir du champ d'action des programmes LEADER

Cela rendrait inélégible la poursuite de notre stratégie locale de développement actuelle. La réponse aux besoins de financement des projets via les lignes classiques du Plan de Développement Rural Régional ne remplit pas les mêmes fonctions que le financement de ces mêmes projets via le LEADER. Le comité de programmation exprime ses craintes de voir la dynamique territoriale créée s'essouffler alors que les enjeux sur l'alimentation persistent sur le territoire.

Un courrier politique¹ sera préparé pour défendre le maintien de ces thématiques et affirmer la plus-value d'un financement via LEADER de ces thématiques.

2. Périmètres territoriaux :

Un courrier politique co-signé par la Tarentaise et la Maurienne réaffirme la spécificité des territoires de montagne et l'entité vallée comme échelle pertinente d'action.

Si besoin, une action concertée avec le GAL Belledonne pourra également avoir lieu puisque que la vallée de Maurienne compte des communes qui ont choisies d'adhérer au LEADER Belledonne.

Plan Alimentaire de Territoire : opportunité à l'étude pour

- faire reconnaître et poursuivre la démarche initiée en Maurienne
- assurer la continuité du comité de programmation comme organe multi-partenarial et transversal de pilotage sur la question alimentaire en Maurienne

Il s'agit d'un dispositif d'état qui reconnaît les territoires engagés dans la relocalisation de leur alimentation en rapprochant l'offre de la demande via une approche transversale et concertée : gouvernance public/privé multi partenariale ; système alimentaire croisant approches économique, environnementale, aménagement / urbanisme, culture gastronomie, santé/nutrition, social

Financement : crédit d'état

2021 via le plan de relance :

- 100 000 € pour 3 ans : animation + accès bonifié aux lignes classiques et plan de relance
- volet B : investissements structurants pour les territoires réalisés avant 2024.

2022 : AAP avril - probable retour à des financements plus modestes. Jusqu'ici 50 000€ pour 2 ans

Christian Finas pour la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise - CCHMV

- La **CCHMV souhaite travailler à la souveraineté alimentaire de son territoire dans le cadre d'un P.A.T, très intéressée par une démarche à l'échelle de la vallée**
- Réflexions engagées : Projet de plateforme de compostage des effluents agricoles et déchets alimentaire : bâtiments + outils de sensibilisation au compostage, animation du réseau des producteurs de déchets.
- Mise en place d'un cahier vert détachable dans le journal 'Terra Modana' pour promouvoir les circuits courts. Un document sous la forme d'un annuaire.

¹ Voir courrier en annexe

2.2 Etat d'avancement

Comparatif taux d'avancement LEADER Maurienne par rapport à AURA

Information projets en cours :

SIRTOM: Abandon du projet sur les déchets alimentaires : 84 580 € de FEADER à nouveau disponibles

LE RUCHER DE NOË: Graveur sur pot remplacé par nénette et capsuleur

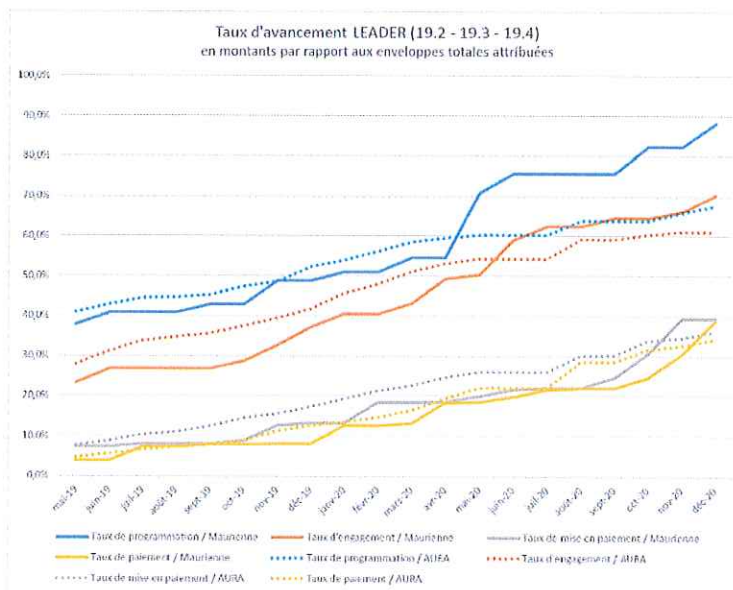
Etat de consommation des enveloppes :

Au 29/06/2020 : fiches actions fermées
355 138 € de besoins complémentaires en FEADER

A ce jour, besoin ramené à 224 106 € (projets sous-réalisés, abandonnés...)

Mais :

- Plusieurs projets en cours d'instruction : 3 FA1 (production) et 6 FA2 (commercialisation)
- Fonctionnement du programme (FA5) projection avec 0.8 ETP/animation jusqu'en décembre 2021 et 0.6 ETP/gestion jusqu'en décembre 2022



2.3 Perspectives : enveloppe de transition

L'enveloppe de transition devra prendre en compte les besoins actuels et les perspectives 2021-2022. Marine Henry, chargée de mission Région, précise que les crédits annoncés pour la période de transition sont importants et qu'il s'agit de demander ce que l'on est en capacité de consommer.

La question de la réouverture des enveloppes LEADER : quand et comment ?

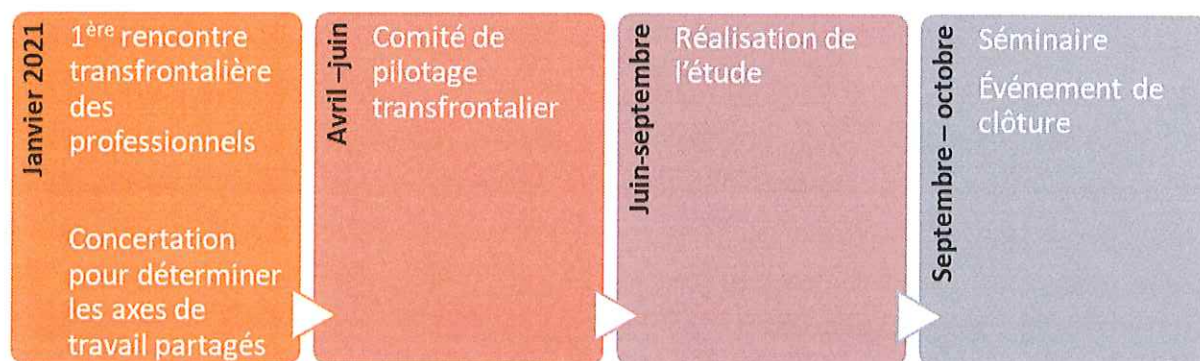
L'état prospectif disponible à ce jour permet une estimation de besoin en FEADER de 90 000 € (en + des 224 106 €) ; 2 projets en particulier sont en attente de réouverture des enveloppes 1 et 2.

Le déficit actuel de FEADER et l'importance des projets restant à financer amènent à repousser la prise de décision sur la réouverture des enveloppes.

Rozenn Hars propose de comparer la maquette initiale avec le réalisé par fiche action pour déterminer les éventuels rééquilibrages à faire entre les 3 fiches actions.

Marine Henry rappelle que la réouverture des enveloppes s'accompagne d'une stratégie de communication à l'appréciation du comité de programmation, et qu'un accusé de réception ne vaut pas promesse de subvention.

3. Projet de coopération : calendrier de réalisation



<p>Comité technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniciens des 2 GAL • 2 bureaux d'étude français et italien 	<p>Comité de pilotage du projet de coopération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants du GALEVV - Représentants du GAL Maurienne
--	--

4. Sélection de projets

CRITERES DE SELECTION		Crêperie des Glaces	Coop La Chambre Magasin	Coop La Chambre Film	SARL Le Pontet
A	Niveau d'intégration dans les objectifs du programme LEADER	2	3	2	2
B	Effizienz du projet	2	2	3	2
C	Logique de mise en réseau	3	3	2	3
D	Respect de l'environnement et valorisation des ressources	2	2	2	2
E	Les pratiques novatrices	2	3	2	2
F	Rentabilité & viabilité économique	2	3	2	3
G	Origine de la matière première (0 disqualifiant si 0 au critère H)	3	3	2	2
H	Commercialisation des produits (0 disqualifiant si 0 au critère G)	3	3	3	3
Note finale		19	22	18	19
Remarque		Projet sélectionné 13 votants dont 8 privés	Projet sélectionné 12 votants dont 7 privés*	Projet sélectionné 12 votants dont 7 privés*	Projet sélectionné 13 votants dont 7 privés

* Anaïs PELLICIER n'a pas pris part aux votes pour les projets portés par la coopérative de La Chambre à laquelle elle appartient

5. Programmation

La phase de programmation des dossiers consiste à voter les montants financiers.

Fiche action 2

Montant programmé ce jour : **1 134,72 €** de FEADER

Projet : Equipements pour l'installation d'un élevage en ovin viande

Porteur : Murielle FRESSARD

Cofinancement : Commune de Val-Cenis

PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

Vendredi 22 janvier - réunion de lancement de l'évaluation du programme

Vendredi 08 mars – comité de programmation habituel


Alexandre ALBRIEUX
Président du GAL Maurienne
Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne



ANNEXE 1 – COURRIER

SYNDICAT DU PAYS DE MAURITIENNE
10000, FERRAND, FRAISSE, QUINTEVILLE
93300 SAINT-JEAN-DE MAURITIENNE CEDEX

TEL. 04 79 44 12 48
maur@mauritienn.fr


SYNDICAT
Pays de Mauritiennaise
SAVOIE

Monsieur Alexandre ALBRIEU,
Président du Groupe d'Action Locale Mauritiennaise

A Monsieur Emmanuel FERRAND,
Vice-Président du Conseil Régional
Saint-Jean de Mauritiennaise, le 22 janvier 2021

Cher Monsieur,

Objet : Thématiques pour la programmation européenne 2023 / 2027 / lignes de partage entre Leader et les autres mesures du Plan de Développement Rural (PDR)

L'actuelle stratégie locale de développement du programme LEADER en Mauritiennaise est basée sur l'alimentation et l'agriculture, marqueurs des paysages, de l'économie, notamment agrotouristique, de la culture et des savoir-faire de notre territoire. L'actualité réaffirme le caractère essentiel de ces thématiques et le devoir que nous portons tous, de les placer au centre des priorités d'actions.

Sortir les stratégies foncières, alimentaires et forestières du champ d'action du LEADER, nous semble sérieusement préjudiciable, c'est pourquoi le GAL Mauritiennaise vous adresse ce courrier.

Bien plus qu'un outil financier, le programme LEADER est un outil d'animation de territoire qui, par la nature même de sa gouvernance participative permet :

- 1 - d'accueillir, d'accompagner et de mettre en lien les porteurs de projets avec les acteurs du territoire : les projets sont ajustés au contexte local, des liens se tissent et de nouveaux projets naissent de ces rencontres.
- 2 - de créer une dynamique territoriale partagée et décloisonnée autour de l'alimentation : chaque projet engendre des échanges d'idées, des débats sur les enjeux du territoire, et ce de façon transversale et multisectionnelle : agriculture, filière, foncier, activité économique, tourisme.

Ainsi, soutenir l'investissement d'un porteur de projet sur une ligne classique du FEADER ne remplit pas la même fonction que soutenir ce même projet dans le cadre d'un programme LEADER.

Cher Monsieur,

Monsieur le Vice-Président,

L'actuelle stratégie locale de développement du programme LEADER en Mauritiennaise est basée sur l'alimentation et l'agriculture, marqueurs des paysages, de l'économie, notamment agrotouristique, de la culture et des savoir-faire de notre territoire. L'actualité réaffirme le caractère essentiel de ces thématiques et le devoir que nous portons tous, de les placer au centre des priorités d'actions.

Sortir les stratégies foncières, alimentaires et forestières du champ d'action du LEADER, nous semble sérieusement préjudiciable, c'est pourquoi le GAL Mauritiennaise vous adresse ce courrier.


Bien plus qu'un outil financier, le programme LEADER est un outil d'animation de territoire qui, par la nature même de sa gouvernance participative permet :

- 1 - d'accueillir, d'accompagner et de mettre en lien les porteurs de projets avec les acteurs du territoire : les projets sont ajustés au contexte local, des liens se tissent et de nouveaux projets naissent de ces rencontres.
- 2 - de créer une dynamique territoriale partagée et décloisonnée autour de l'alimentation : chaque projet engendre des échanges d'idées, des débats sur les enjeux du territoire, et ce de façon transversale et multisectionnelle : agriculture, filière, foncier, activité économique, tourisme.

Ainsi, soutenir l'investissement d'un porteur de projet sur une ligne classique du FEADER ne remplit pas la même fonction que soutenir ce même projet dans le cadre d'un programme LEADER.

SYNDICAT DU PAYS DE MAURITIENNE
10000, FERRAND, FRAISSE, QUINTEVILLE
93300 SAINT-JEAN-DE MAURITIENNE CEDEX

TEL. 04 79 44 12 48
maur@mauritienn.fr


SYNDICAT
Pays de Mauritiennaise
SAVOIE

Monsieur Alexandre ALBRIEU,
Président du Groupe d'Action Locale Mauritiennaise

A Monsieur Emmanuel FERRAND,
Vice-Président du Conseil Régional
Saint-Jean de Mauritiennaise, le 22 janvier 2021

Cher Monsieur,

Objet : Thématiques pour la programmation européenne 2023 / 2027 / lignes de partage entre Leader et les autres mesures du Plan de Développement Rural (PDR)

L'actuelle stratégie locale de développement du programme LEADER en Mauritiennaise est basée sur l'alimentation et l'agriculture, marqueurs des paysages, de l'économie, notamment agrotouristique, de la culture et des savoir-faire de notre territoire. L'actualité réaffirme le caractère essentiel de ces thématiques et le devoir que nous portons tous, de les placer au centre des priorités d'actions.

Sortir les stratégies foncières, alimentaires et forestières du champ d'action du LEADER, nous semble sérieusement préjudiciable, c'est pourquoi le GAL Mauritiennaise vous adresse ce courrier.

Bien plus qu'un outil financier, le programme LEADER est un outil d'animation de territoire qui, par la nature même de sa gouvernance participative permet :

- 1 - d'accueillir, d'accompagner et de mettre en lien les porteurs de projets avec les acteurs du territoire : les projets sont ajustés au contexte local, des liens se tissent et de nouveaux projets naissent de ces rencontres.
- 2 - de créer une dynamique territoriale partagée et décloisonnée autour de l'alimentation : chaque projet engendre des échanges d'idées, des débats sur les enjeux du territoire, et ce de façon transversale et multisectionnelle : agriculture, filière, foncier, activité économique, tourisme.

Ainsi, soutenir l'investissement d'un porteur de projet sur une ligne classique du FEADER ne remplit pas la même fonction que soutenir ce même projet dans le cadre d'un programme LEADER.

Cher Monsieur,

Monsieur le Vice-Président,

L'actuelle stratégie locale de développement du programme LEADER en Mauritiennaise est basée sur l'alimentation et l'agriculture, marqueurs des paysages, de l'économie, notamment agrotouristique, de la culture et des savoir-faire de notre territoire. L'actualité réaffirme le caractère essentiel de ces thématiques et le devoir que nous portons tous, de les placer au centre des priorités d'actions.

Sortir les stratégies foncières, alimentaires et forestières du champ d'action du LEADER, nous semble sérieusement préjudiciable, c'est pourquoi le GAL Mauritiennaise vous adresse ce courrier.

Bien plus qu'un outil financier, le programme LEADER est un outil d'animation de territoire qui, par la nature même de sa gouvernance participative permet :

- 1 - d'accueillir, d'accompagner et de mettre en lien les porteurs de projets avec les acteurs du territoire : les projets sont ajustés au contexte local, des liens se tissent et de nouveaux projets naissent de ces rencontres.
- 2 - de créer une dynamique territoriale partagée et décloisonnée autour de l'alimentation : chaque projet engendre des échanges d'idées, des débats sur les enjeux du territoire, et ce de façon transversale et multisectionnelle : agriculture, filière, foncier, activité économique, tourisme.

Ainsi, soutenir l'investissement d'un porteur de projet sur une ligne classique du FEADER ne remplit pas la même fonction que soutenir ce même projet dans le cadre d'un programme LEADER.

ANNEXE 2 – ASPECTS FINANCIERS / Situation au 08 janvier 2021



SYNDICAT
Pays de Maurienne
SAVOIE

GAL LEADER MAURIENNE



LEADER en region
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FSE



LEADER en region
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FSE

Fiches actions	MAQUETTE POST-AVENANT		PROGRAMMATION		SELECTION		CONSUMMATION		DOSSIERS PROGRAMMES ET SOLDES		% CONSO		TOUS DOSSIERS		Enveloppe dispo post-avenant		% CONSO	
	Total enveloppe FEADER (enveloppe initiale + enveloppe complémentaire)	NB dossiers	Montants programmés	NB dossiers	Montants validés en sélection	NB dossiers	Montants sollicités dans demande de solde	NB dossiers	Estimation montants réservés (prog + payé)	TOTAL dossiers	% CONSO	Enveloppe dispo post-avenant	% CONSO	Estimation tot. montants réservés (sélectionnés + prog + payé)	NB dossiers	Enveloppe dispo post-avenant	% CONSO	
FA1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne	420 750 €	13	259 773,61 €	0	0,00 €	144 397,16 €	14	404 170,77 €	27	96%	16 579,23 €	96%	404 170,77 €	27	16 579,23 €	96%	16 579,23 €	
FA2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts	432 750 €	6	104 834,40 €	4	162 350,00 €	251 384,42 €	15	356 218,82 €	21	82%	76 531,18 €	82%	518 568,82 €	25	76 531,18 €	120%	- 85 818,82 €	
FA3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits (modes de production, alimentation, patrimoine culinaire)	148 750 €	1	4 845,21 €	0	0,00 €	63 319,26 €	4	68 164,47 €	5	46%	80 585,53 €	46%	68 164,47 €	5	80 585,53 €	46%	80 585,53 €	
FA4 : Coopération avec le GAL "Escartons e Valli Valdesi" en Italie	63 750 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0	0%	63 750,00 €	0%	0,00 €	0	63 750,00 €	0%	63 750,00 €	
FA5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne	413 000 €	1	68 225,63 €	0	0,00 €	252 903,24 €	4	321 128,87 €	5	78%	91 871,13 €	78%	321 128,87 €	5	91 871,13 €	78%	91 871,13 €	
TOTAL	1 479 000 €	21	437 678,85 €	4	162 350,00 €	712 004,08 €	37	1 149 682,93 €	58	78%	329 317,07 €	78%	1 312 032,93 €	62	166 967,07 €	89%	166 967,07 €	